

A11D76  
E88  
2000/01  
QL  
P. gouv.



*Commission  
des droits de la personne  
et des droits de la jeunesse*  
Québec

## ÉTUDE DES CRÉDITS

2000-2001

COMMISSION DES DROITS DE  
LA PERSONNE ET DES DROITS  
DE LA JEUNESSE

**ÉTUDE DES CRÉDITS**

**2000-2001**

**COMMISSION DES DROITS DE  
LA PERSONNE ET DES DROITS  
DE LA JEUNESSE**

# **ÉTUDE DES CRÉDITS 2000-2001**

## **COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE ET DES DROITS DE LA JEUNESSE**

### **TABLE DES MATIÈRES**

---

- 1 - Renseignements généraux**
- 2- Renseignements budgétaires**
- 3- Demande de renseignements généraux de  
l'opposition officielle adressée à tous les ministères  
et organismes gouvernementaux**
- 4- Demande de renseignements particuliers de  
l'opposition officielle**

**ÉTUDE DES CRÉDITS 2000-2001**

**COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE  
ET DES DROITS DE LA JEUNESSE**

- 1) Renseignements généraux**
- 2) Renseignements budgétaires**

# COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE ET DES DROITS DE LA JEUNESSE

## La mission :

La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse a pour mission de veiller au respect des principes énoncés dans la Charte des droits et libertés de la personne ainsi qu'à la protection de l'intérêt de l'enfant et au respect des droits qui lui sont reconnus par la Loi sur la protection de la jeunesse; à ces fins, elle exerce les fonctions et les pouvoirs que lui attribuent cette **Charte et cette loi**.

Par Décret gouvernemental, la Commission est également chargée de surveiller l'application du Programme d'obligation contractuelle du Gouvernement du Québec.

## Les responsabilités :

**Responsabilités de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse en vertu de :**

### *Charte des droits et libertés de la personne*

**Article 71** La Commission assure, par toutes mesures appropriées, la promotion et le respect des principes contenus dans la présente Charte.

Elle assume notamment les responsabilités suivantes :

1. faire enquête selon un mode non contradictoire, de sa propre initiative ou lorsqu'une plainte lui est adressée, sur toute situation qui lui paraît constituer soit un cas de discrimination au sens des articles 10 à 19, y compris un cas visé à l'article 86, soit un cas de violation du droit à la protection contre l'exploitation des personnes âgées ou handicapées énoncé au premier alinéa de l'article 48;
2. favoriser un règlement entre la personne dont les droits auraient été violés ou celui qui la représente, et la personne à qui cette violation est imputée;
3. signaler au Curateur public tout besoin de protection qu'elle estime être de la compétence de celui-ci, dès qu'elle en a connaissance dans l'exercice de ses fonctions;
4. élaborer et appliquer un programme d'information et d'éducation, destiné à faire comprendre et accepter l'objet et les dispositions de la présente Charte;

5. diriger et encourager les recherches et publications sur les libertés et droits fondamentaux;
6. relever les dispositions des lois du Québec qui seraient contraires à la Charte et faire au gouvernement les recommandations appropriées;
7. recevoir les suggestions, recommandations et demandes qui lui sont faites touchant les droits et libertés de la personne, les étudier, éventuellement en invitant toute personne ou groupement intéressé à lui présenter publiquement ses observations lorsqu'elle estime que l'intérêt public ou celui d'un groupement le requiert, pour faire au gouvernement les recommandations appropriées;
8. coopérer avec toute organisation vouée à la promotion des droits et libertés de la personne, au Québec ou à l'extérieur;
9. faire enquête sur une tentative ou un acte de représailles ainsi que sur tout autre fait ou omission qu'elle estime constituer une infraction à la présente Charte, et en faire rapport au Procureur général.

Partie 3, article 86 et suivants sur les Programmes d'accès à l'égalité.

Expertise conseil dans le cadre du programme d'obligation contractuelle du gouvernement du Québec.

**Responsabilités de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse en vertu de :**

***Loi sur la protection de la jeunesse***

**Article 23** La Commission exerce les responsabilités suivantes, conformément aux autres dispositions de la présente loi :

- a) elle assure, par toutes les mesures appropriées, la promotion et le respect des droits de l'enfant reconnus par la présente loi et par la Loi sur les jeunes contrevenants;
- b) sur demande ou de sa propre initiative, elle enquête sur toute situation où elle a raison de croire que les droits d'un enfant ou d'un groupe d'enfants ont été lésés par des personnes, des établissements ou des organismes, à moins que le tribunal n'en soit déjà saisi;

- c) elle prend les moyens légaux qu'elle juge nécessaires pour que soit corrigée la situation où les droits d'un enfant sont lésés;
- d) elle élabore et applique des programmes d'information et d'éducation destinés à renseigner la population en général et les enfants en particulier sur les droits de l'enfant;
- e) elle peut, en tout temps, faire des recommandations, notamment, au ministre de la Santé et des Services sociaux, au ministre de l'Éducation et au ministre de la Justice;
- f) elle peut faire ou faire effectuer des études et des recherches sur toute question relative à sa compétence, de sa propre initiative ou à la demande du ministre de la Santé et des Services sociaux et du ministre de la Justice.

**LISTE DES MEMBRES DE LA  
COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE  
ET DES DROITS DE LA JEUNESSE**

<b>NOM</b>	<b>DATE DE NOMINATION</b>
FILION, Claude (Président)	5 août 1996
GIROUX, Céline (Vice-présidente)	29 novembre 1995
STODDART, Jennifer (Vice-présidente)	5 août 1996
CHABOT, Louis-Marie (Commissaire)	29 novembre 1995
CHÉNIER, François (Commissaire)	29 novembre 1995
DE PASQUALE, Dominique (Commissaire)	5 août 1996
DOUYON, Emerson (Commissaire)	7 juin 1999
DUPLÉ, Nicole (Commissaire)	5 août 1996
FOURNIER, Louise (Commissaire)	29 novembre 1995
GIROUX, Martial (Commissaire)	29 novembre 1995
GRENIER, Danielle (Commissaire)	7 juin 1999
MYRE, Jocelyne (Commissaire)	29 novembre 1995
NIEMI, Fo (Commissaire)	5 août 1996
RAYMOND, Diane F. (Commissaire)	5 août 1996
ROULEAU, Michèle (Commissaire)	5 août 1996

**COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE  
ET DES DROITS DE LA JEUNESSE**

**BUREAUX RÉGIONAUX**

**CHICOUTIMI**

227, rue Racine Est  
Bureau 409  
CHICOUTIMI (Québec)  
G7H 7B4

**VAL D'OR**

1200, 8<sup>e</sup> rue, bureau 101  
VAL D'OR (Québec)  
J9P 3N7

**HULL**

170, rue Hôtel de Ville  
Bureau 4.150  
HULL (Québec)  
J8X 4C2

**SAINT-JÉRÔME**

227, rue St-Georges,  
bureau 202  
SAINT-JÉRÔME (Québec)  
J7Z 5A1

**LONGUEUIL**

1111, boul. Jacques-Cartier Est  
Bureau RC-34  
LONGUEUIL (Québec)  
J4M 2J6

**SEPT-ÎLES**

456, rue Arnaud  
Bureau 1.06  
SEPT-ÎLES (Québec)  
G4R 3B1

**QUÉBEC**

575, rue Saint-Amable  
Bureau 4.31  
QUÉBEC (Québec)  
G1R 6A7

**SHERBROOKE**

375, rue King Ouest  
Bureau 1.05  
SHERBROOKE (Québec)  
J1H 6B9

**RIMOUSKI**

337, rue Moreault  
2<sup>e</sup> étage  
RIMOUSKI (Québec)  
G5L 1P4

**TROIS-RIVIÈRES**

100, rue Laviolette  
Bureau 100  
TROIS-RIVIÈRES (Québec)  
G9A 5S9

## **RENSEIGNEMENTS BUDGÉTAIRES :**

### **1) Les ressources :**

Les crédits 2000-2001 de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse totaliseront 9 513,8\$ soit, 9 430,0\$ pour le budget de dépenses, 35,0\$ pour le budget d'immobilisation, 3,0\$ pour les avances et 45,8\$ pour l'amortissement.

Malgré un ajout de crédit de 250,000\$ au cours de l'exercice 1999-2000, la masse salariale, qui représente près de 75% des dépenses, souffre d'un sous-financement récurrent. Au cours des derniers exercices financiers, la Commission a dû obtenir des crédits additionnels pour équilibrer ses budgets.

Pour l'exercice 2000-2001, en plus d'une exemption de réallocation de crédits, la Commission devra trouver des mesures pour réduire les effets de la signature d'une nouvelle convention collective de travail et de la récurrence du déficit de sa masse salariale.

L'effectif autorisé de la Commission est de 155 ETC. Au 31 mars 2000, le personnel permanent est de 138 personnes, excluant le Président et les deux Vice-présidentes.

Présentement, la présence régionale de la CDPDJ est minimale. Elle veut donc assurer une présence accrue dans certaines régions, notamment en Abitibi-Témiscamingue et se rapprocher de ses clientèles pour permettre ainsi à tous les citoyens et citoyennes d'avoir accès à ses services.

La Commission doit également consolider son expertise en droits de la jeunesse. Il est de la première importance pour elle de pouvoir assumer son mandat de surveillance du respect des droits des enfants et des jeunes dans le réseau de protection de la jeunesse. Elle doit pouvoir compter sur des ressources professionnelles compétentes et en nombre suffisant pour exercer une vérification rationnelle de la production et de l'efficacité de l'ensemble du système de protection.

L'énoncé de mission de la Commission, depuis les modifications occasionnées par la fusion CDP-CDPDJ inclut l'obligation de veiller à la protection de l'intérêt de l'enfant en tenant compte des droits qui lui sont reconnus par la Loi de la protection de la jeunesse, mais aussi dans la Charte des droits et libertés de la personne. Cette obligation nouvelle fait de la Commission un interlocuteur privilégié sur les questions relatives à l'enfance et à la jeunesse.

## 2) Le personnel

Les employé/e/s de la Commission ne sont pas assujetti/e/s à la Loi sur la Fonction publique.

Tel que stipulé à l'article 62 de la Charte des droits et libertés de la personne, la Commission nomme les membres de son personnel. Les employé/e/s de la Commission ne peuvent être destitué/e/s que par décret du gouvernement et uniquement sur recommandation de la Commission.

Après une année d'ancienneté, les employé/e/s ne peuvent être licencié/e/s ou mis/e/s à pied. Leur mobilité est limitée à l'intérieur de la Commission selon les règles applicables à leur convention collective, sauf pour les employé/e/s qui ont conservé un droit de retour dans la Fonction publique (22 personnes) lors de la fusion CDP-CDPDJ.

## 3) Les commissaires :

La Commission est composée de quinze membres, dont un président et deux vice-présidentes. Ils sont tous nommés par l'Assemblée nationale.

Les membres à temps partiel sont régis par un décret quant à leurs honoraires.

Coûts des commissaires :

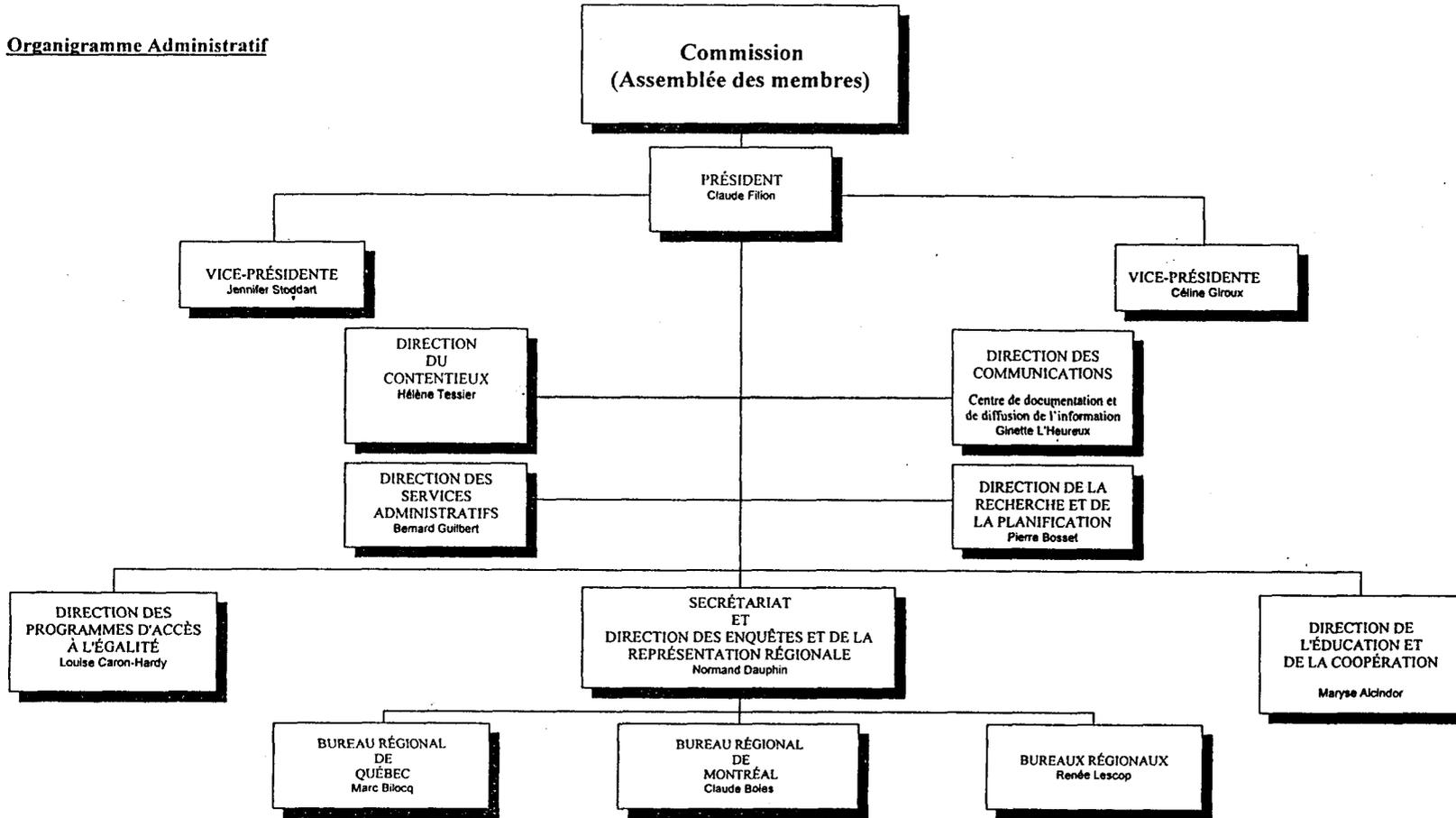
-	salaires :	291 700 \$
-	honoraires et allocations :	70 000 \$
-	autres dépenses :	<u>50 000 \$</u>
	<b>TOTAL :</b>	<b><u>411 700 \$</u></b>

**ÉTUDE DES CRÉDITS 2000-2001**

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX  
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE ADRESSÉE À  
TOUS LES MINISTÈRES ET ORGANISMES  
GOUVERNEMENTAUX**

# COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE ET DES DROITS DE LA JEUNESSE

## Organigramme Administratif



(29 09 99)

1. Organigramme du ministère ou de l'organisme en indiquant pour chaque poste le nom et le titre du titulaire

---

**2. Liste de toutes les publications du ministère ou de l'organisme (incluant les publications régulières, particulières ou occasionnelles)**

---

Voir tableau ci-joint

2. Liste des publications du ministère ou de l'organisme (incluant les publications régulières, particulières ou occasionnelles) :

Titre	Tirage	Coût	Imprimeur	Mode de distribution
Rapport annuel 1998	1 000	3 040 \$	Publications du Québec	Assemblée nationale CDPDJ et sur demande
Brochures « Charte des droits et libertés ... »	5 000 F 1 000 A	4 215 \$	Payette et Simms	Sur demande
Brochures « Enquête en vertu de la Charte »	3 000	750 \$	Québécor Lebonfon	Sur demande
Brochures « Exploitation des personnes âgées .. »	3 000 F 600 A	2 340 \$	Québécor Lebonfon	Liste d'envois et sur demande
Brochures « Signaler, c'est déjà protéger »	15 000 F 3 000 A	7 963 \$	Payette et Simms	Sur demande
Brochures « Vos droits et libertés selon ... »	15 000 F 1 000 A	5 251 \$	Payette et Simms	Sur demande
Dépliants « Au service des droits et libertés ... »	20 000 F 5 000 A	7 963 \$	Reprotech	Sur demande
Dépliants « Communautés culturelles »	2 000 F 1 000 A	765 \$	Québécor Lebonfon	Liste d'envois

2. Liste des publications du ministère ou de l'organisme (incluant les publications régulières, particulières ou occasionnelles) SUITE :

Titre	Tirage	Coût	Imprimeur	Mode de distribution
Dépliants « Forum - Jeunes de la rue ... »	2 500	352 \$	Québécor Lebonfon	Liste d'envois
Dépliants « Forum - Le droits à l'égalité ... »	3 000	611 \$	Québécor Lebonfon	Liste d'envois
Dépliants « Guide anti-discrimination pour louer un logement »	4 000 F 1 000 A	900 \$	Québécor Lebonfon	Liste d'envois et sur demande
Affiches « 10 anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant ... »	8 000 F 2 000 A	5 604 \$	Reprotech	Liste d'envois et sur demande
Feuillets « 10 <sup>e</sup> anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant ... »	6 000	960 \$	Québécor Lebonfon	Liste d'envois et sur demande
Cartons « Les trois D »	5 000	532 \$	Reprotech	Sur demande

### 3. Liste des voyages hors Québec depuis le 1<sup>er</sup> avril 1999

OBJET	Dépenses réelles
Jennifer Stoddart, Vice-présidente; participation à un colloque organisé par l'Ombudsman de l'Ontario, sur le thème « Era of change, governance, accountability and human rights » (14 au 18 avril 1999) à Toronto.	1 108 \$
Jennifer Stoddart, Vice-présidente; participation à la 30 <sup>e</sup> session d'enseignement de l'Institut international des droits de l'Homme (5 au 30 juillet 1999) à Strasbourg, France.	4 400 \$
Manon Bonenfant, technicienne en information; dans le cadre du programme de formation et perfectionnement des ressources humaines de la Commission, séjour linguistique (english communication) (11 septembre au 8 octobre 1999) à Vancouver.	2 500 \$
Claire Bernard, conseillère juridique; participation à un atelier de formation sur la Convention relative aux droits de l'enfant, sur invitation de l'UNICEF (15 et 16 octobre 1999) à Toronto.	85 \$
Céline Giroux, vice-présidente; rencontre annuelle avec le Children's Advocate of Canada (27 au 30 octobre 1999) à Vancouver.	1 167 \$
Claude Bussièrès, enquêteur-médiateur; dans le cadre du programme de formation et perfectionnement des ressources humaines de la Commission, participation à une session de formation donnée par l'Institut National d'aide aux victimes et de médiation (14 au 27 novembre 1999) à Paris, France.	2 199 \$
Hélène Tessier, chef du Contentieux; audition de l'affaire Blencoe devant la Cour Suprême du Canada, cause dans laquelle la Commission est intervenue (23 et 24 janvier 2000) à Ottawa.	157 \$
Pierre Bosset, directeur de la recherche; participation à une conférence sur le thème « Future directions for Human rights commissions » (27 et 28 février 2000) à Toronto.	850 \$
Claude Filion, Président; réunions avec le président et les membres de la Commission des droits de la personne de l'Alberta et de la Commission des droits de la personne de la Saskatchewan (7 au 12 mars 2000) à Edmonton et à Saskatoon.	1 435 \$

<b>OBJET</b>	<b>Dépenses réelles</b>
<p><b>Claude Filion, Président; rencontre avec des représentants des principaux organismes en matière de droits de l'Homme et de droits de la Jeunesse, et présentation de la « Rencontre Québécois / Autochtones dans le cadre de l'exposition « Les premières nations » (14 au 20 mars 2000) à Bruxelles, Belgique.</b></p>	<p style="text-align: right;"><b>2 560 \$</b></p> <hr/>
<p><b>TOTAL</b></p>	<p style="text-align: right;"><b>16 461\$</b></p>

#### 4. Liste des dépenses en publicité et des articles promotionnels

Type de média/Promotion	Fournisseur	Objet	Coûts
Presse écrite	La Presse	Avis légal	370\$
Presse écrite	Le Nouvelliste (Trois-Rivières) et Le Journal du Barreau	Appels de candidatures	1 400\$
Publication locale	Guide des places d'affaires du centre-ville de St-Jérôme	Publicité	25\$
Presse écrite	Le Devoir	Publicité « Forum... » (clauses orphelin)	886\$
Presse écrite	Le Devoir	Publicité – Droits de l'enfance (10 <sup>e</sup> anniversaire)	515\$
10 <sup>e</sup> anniversaire de la convention des droits de l'enfant	M. Macaron	Macarons	1 017\$
Prix Droits et Libertés	Créations Hugues Soucy	Promotion – Prix Droits et libertés	1 350\$
10 <sup>e</sup> anniversaire de la convention des droits de l'enfant	Tour de l'Île de Montréal	Kiosque	1 500\$
Promotion	Ligue des Noirs du Québec	Dîner bénéfice	1 500\$
Promotion	La Fondation de la tolérance	Soirée bénéfice	2 400\$
<b>TOTAL</b>			<b>10 963\$</b>

---

**5. Liste des sondages effectués durant l'exercice financier 1999-2000 à la demande des ministères, organismes, sociétés, régies et commissions qui s'y rattachent**

---

Aucun

---

**6. Liste des études commandées durant l'exercice financier 1999-2000 à la demande du ministère ou de l'organisme**

---

Aucune

---

**7. Liste des contrats, quel que soit le montant, attribués en 1999-2000 spécifiquement à des professionnels ou à des firmes de communication, de recherche ou de relations publiques**

---

Aucun

## LISTE DES CONTRATS

Page: 1

Nom du fournisseur	Plus bas soumis.	Mandat	Résultat	C O U T			Mode d'octroi
				Engagement	Suppléments	Total	
atelier de cité des prairies inc.	sans objet	recouvrement de fauteuils		1 148.00	0.00	1 148.00	NEGOCIE
aubertin claudine	sans objet	programmation	nouvelles applications informatiques	4 000.00	0.00	4 000.00	NEGOCIE
beauregard gaelle	sans objet	stage		2 000.00	0.00	2 000.00	NEGOCIE
bergeron gaudreau	sans objet	correspondant cour supreme		1 000.00	0.00	1 000.00	taux horaire \$100/h
botez thérèse	sans objet	évaluation neuro-psychologique	expertise médicale	1 200.00	0.00	1 200.00	NEGOCIE
champagne martin	sans objet	modification à une base de données	application informatique	500.00	0.00	500.00	NEGOCIE
chicha marie-thérèse	sans objet	préparation d'un procès, présence en cour	témoignage d'expert	5 100.00	0.00	5 100.00	NEGOCIE
dubinsky david	sans objet	programmation	nouvelles applications informatiques	4 000.00	0.00	4 000.00	NEGOCIE
dupuis michel	sans objet	évaluation médicale	expertise médicale	1 500.00	0.00	1 500.00	NEGOCIE
durber paul	sans objet	mandat d'enquete discrimination salariale	rapport	12 000.00	0.00	12 000.00	article 62.2 de la charte
déménagement mont-bruno	Oui	déménagement interne	réaménagement aux enquêtes	2 800.00	0.00	2 800.00	appel de candidatures
educonseil inc	sans objet	analyse de questionnaire	description des emplois	9 500.00	0.00	9 500.00	NEGOCIE
fournier françois	sans objet	recherche documentaire	textes de soutien à un projet spécifique	1 250.00	0.00	1 250.00	NEGOCIE
fournier françois	sans objet	recherche et rédaction	document, rapport	15 000.00	0.00	15 000.00	NEGOCIE
françois dupuis	sans objet	conférence sur le thème de la citoyenneté	formation	200.00	0.00	200.00	NEGOCIE
germain diane	sans objet	expertise	rapport	850.00	0.00	850.00	NEGOCIE
gervais cynthia	sans objet	mise à jour base de données	class., description contenu site web dr pers.	3 600.00	0.00	3 600.00	NEGOCIE
hillyer edward	sans objet	création d'une chorégraphie	Spectacle - Prix Droits et libertés	1 500.00	0.00	1 500.00	NEGOCIE
imprimerie quebecor lebonfon	Oui	impression	depliant logement	900.00	0.00	900.00	NEGOCIE
imprimerie quebecor lebonfon	Oui	impression	depliant "communautés culturelles"	720.00	0.00	720.00	NEGOCIE
imprimerie quebecor lebonfon	Oui	impression	papier en-tete+couverture"10e ann.dr.enfance"	1 730.00	0.00	1 730.00	NEGOCIE
imprimerie quebecor lebonfon	Oui	impression	depliant "forum"	352.50	0.00	352.50	NEGOCIE
imprimerie quebecor lebonfon	Oui	impression d'affiches	Affiches "Forum"	335.00	0.00	335.00	appel de candidatures
imprimerie quebecor lebonfon	Oui	impression d'une brochure	brochure "enquête en vertu de la charte"	2 766.00	0.00	2 766.00	appel de candidatures
imprimerie quebecor lebonfon	Oui	impression de brochures	brochure: "exploitation"	2 340.00	0.00	2 340.00	appel de candidatures
l'archeveque annik	sans objet	soutien aux communications	revue de presse quotidienne	3 175.00	0.00	3 175.00	NEGOCIE
l'archeveque annik	sans objet	soutien aux communications	revue de presse quotidienne	350.00	0.00	350.00	NEGOCIE
larose mirelle	sans objet	expertise	rapport	600.00	0.00	600.00	NEGOCIE
m. macaron	Oui	assemblage	macaron "10e ann. conv. droits enfance"	987.35	0.00	987.35	NEGOCIE
martin papillon	sans objet	conférence sur le thème de la citoyenneté	formation	200.00	0.00	200.00	NEGOCIE
maurice caron (Dr)	sans objet	expertise médicale	avis d'expert en médecine industrielle	600.00	0.00	600.00	NEGOCIE
mc neil jeannine	sans objet	mandat d'enquete discrimination salariale	rapport	8 000.00	0.00	8 000.00	article 62.2 de la charte
mediation lachance d amours	sans objet	formation	cours mediation enquêteurs CDPDJ	19 800.00	0.00	19 800.00	NEGOCIE
micro-accès inc.	sans objet	intégration de base de données	amélioration du site Internet	9 500.00	270.00	9 770.00	NEGOCIE
millette pierre	sans objet	expertise radiologique	rapport	2 000.00	0.00	2 000.00	NEGOCIE
moretti pierre	sans objet	enquête art. 62 et 66 de la charte	rapport	12 000.00	0.00	12 000.00	NEGOCIE
nowakowski christophe	sans objet	expertise	rapport	1 110.00	0.00	1 110.00	NEGOCIE
payette & simms	Oui	impression de document	Charte des droits... imprimée	4 215.00	0.00	4 215.00	appel de candidatures
payette & simms	Oui	impression de document	Charte en résumé	5 251.00	0.00	5 251.00	appel de candidatures
payette & simms inc.	Oui	preparation de document	brochure "signaler c'est deja protéger"	7 868.34	0.00	7 868.34	NEGOCIE
physiometrix	sans objet	évaluation en santé et sécurité	expertise médicale	1 500.00	0.00	1 500.00	NEGOCIE
pyramide inc.	sans objet	redaction, revision d'epreuves	rapport annuel	6 600.00	0.00	6 600.00	NEGOCIE
rekeraho anastase	sans objet	programmation	nouvelles applications informatiques	4 000.00	0.00	4 000.00	NEGOCIE
reprotech	Oui	impression	papier en-tete "droits et libertés"	1 110.00	0.00	1 110.00	NEGOCIE
reprotech	Oui	impression	actes "strasbourg"	1 990.00	0.00	1 990.00	NEGOCIE
reprotech	Oui	impression	actes "forum"	1 218.00	0.00	1 218.00	NEGOCIE
reprotech	Oui	impression	feuillets "exploitation personnes âgées"	1 282.00	0.00	1 282.00	NEGOCIE
reprotech	Oui	impression	affiche "10e ann. convention droits enfance"	5 604.00	0.00	5 604.00	NEGOCIE

## LISTE DES CONTRATS

Page: 2

Nom du fournisseur	Plus bas soumis.	Mandat	Résultat	C O U T			Mode d'octroi
				Engagement	Suppléments	Total	
reprotech	Oui	impression de brochures	brochure "acte forum"	2 030.00	0.00	2 030.00	appel de candidatures
reprotech	Oui	impression de brochures	brochure Strasbourg 2000	1 163.00	0.00	1 163.00	appel de candidatures
reprotech	Oui	impression de dépliants	dépliant "au service..."	2 591.00	0.00	2 591.00	appel de candidatures
reprotech	Oui	impression de dépliants	dépliants "Forum"	611.00	0.00	611.00	appel de candidatures
reprotech imprimerie reprographie	Oui	impression	macaron "10e ann. conv. droits enfance"	511.00	0.00	511.00	NEGOCIE
roy jean-yves	sans objet	expertise	rapport	1 000.00	0.00	1 000.00	NEGOCIE
réal langelier	sans objet	modification à une base de données	base de données "références"	500.00	0.00	500.00	NEGOCIE
societe medico-legale de mtl, 2961601 quebec	sans objet	expertise	rapport	1 480.00	0.00	1 480.00	NEGOCIE
tanguay alain	sans objet	programmation	nouvelles applications informatiques	4 000.00	0.00	4 000.00	NEGOCIE
transport inter-bourg	Oui	demenagement	reaménagement du bureau de quebec	2 800.00	0.00	2 800.00	NEGOCIE
vachon marie-paule (dr)	sans objet	évaluation d'un handicap	expertise médicale	1 280.00	0.00	1 280.00	NEGOCIE
vachon marie-paule (dr)	sans objet	évaluation neuropsychologique	expertise médicale	1 440.00	0.00	1 440.00	NEGOCIE
veilleux bertrand (Dr)	sans objet	préparation d'audition et présence en cour	témoignage d'un médecin-expert	4 250.00	0.00	4 250.00	NEGOCIE
videotron-reseau d'affaires	sans objet	service	acces internet	6 660.00	0.00	6 660.00	fournisseur unique
éduconseil	sans objet	analyses de descriptions d'emploi	données dans le cadre d'une enquête	3 000.00	0.00	3 000.00	NEGOCIE

---

**8. Liste des contrats de moins de 25 000 dollars octroyés par le ministère ou l'organisme en 1999-2000**

---

Voir liste ci-jointe

- 
9. **Liste détaillée des contrats de 25 000\$ et moins qui, depuis le 1<sup>er</sup> avril 1999, ont fait l'objet d'un versement supplémentaire par rapport au montant initial, le montant du surplus versé, le montant du contrat initial, les raisons du dépassement et le nom de l'entreprise qui a réalisé le contrat**
- 

Voir liste ci-jointe

LISTE DES CONTRATS AVEC SUPPLEMENT(S)

Engagement /Supplém.	Fournisseur / Raison	Montant Eng./Suppl.
25-004020	*micro-accès inc.	9 500.00
02	ajouts (modification de l'adresse Info-Droits)	270.00
	Total des suppléments	----- 270.00
	Total eng+suppléments	9 770.00

---

**10. Le montant, pour l'année 1999-2000, de chacune des dépenses suivantes:**

---

- La photocopie		34 300\$
- La télécopie		30 000\$
- La téléphonie cellulaire		4 500\$
- Les téléavertisseurs		250\$
- Le mobilier de bureau		42 000\$
- Les fournitures de bureau		54 000\$
- Les distributeurs d'eau de source		3 200\$
- Les frais de transport		117 751\$
Les frais divers		2 571\$
Les frais de repas et d'hébergement		64 185\$
- La préparation à la retraite		0\$
- Les dépenses applicables à la participation à des congrès, des colloques et toutes sessions de perfectionnement:		
	au Québec	55 000\$
	hors Québec	16 300\$

---

**11. La liste de tous les véhicules fournis**

---

**Aucun**

12. Le nombre et la répartition du personnel masculin et féminin, des jeunes de moins de 30 ans, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles (de chaque ministère et pour chacun des organismes relevant de sa compétence) pour chaque catégorie d'emplois (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc...) pour 1999-2000 ainsi que les prévisions pour 2000-2001. Pour chaque catégorie, indiquer le pourcentage par rapport à l'effectif total du ministère ou de l'organisme.

	CADRES	PROFESS.	TECHN./BURE AU	TOTAL
<b>NOMBRE TOTAL D'EFFECTIFS</b>	9	81	61	151 (100%)*
Féminin	4 (44.4%)	40 (49.4%)	58 (95.0%)	102 (67.5%)
Masculin	5 (55.5%)	41 (50.6%)	3 (4.9%)	49 (32.5%)
Personnes handicapées	--	1 (1.2%)	2 (3.3%)	3 (2.0%)
Anglophones	--	5 (6.2%)	--	5 (3.3%)
Autochtones	--	1 (1.2%)	--	1 (0.7%)
Communautés culturelles				
- Min. ethniques	--	8 (9.8%)	--	8 (5.3%)
- Min. visibles	1 (11.1%)	4 (4.9%)	3 (4.9%)	8 (5.3%)
Moins de 30 ans	--	1 (1.2%)	4 (6.5%)	5 (3.3%)

\* Ce nombre inclut à la fois le personnel permanent et le personnel occasionnel (en remplacement de personnel absent).

---

**13. Combien de personnes ont bénéficié du programme de départ volontaire et ont été rappelées pour chaque ministère ou organisme.**

---

Sera répondue par le Conseil du Trésor

- 
- 14. À chacun des mois de l'exercice budgétaire (1999-2000) pour chaque ministère et organisme, et ce par catégorie d'emplois (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc...)**
- 

Voir tableaux ci-joints

## FICHE SYNTHÈSE - 03

**Commission des droits de la personne et des droits de la personne**

<b>TITRE: MALADIES, HEURES SUPPLÉMENTAIRES ET VACANCES</b>														
<b>14) A) C) TOTAL DES JOURS PRIS PAR LE PERSONNEL EN CONGÉ DE MALADIE ET DE VACANCES POUR L'EXERCICE BUDGÉTAIRE 1999-2000</b>														
CONGÉS		AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DÉC.	JANV.	FÉV.	MARS	TOTAL
MALADIE	Cadres supérieurs	20,0	22,0	21,5	24,5	22,0	7,0	4,5	2,5	3,0	6,0	---	---	133,0
	Professionnels	106,0	144,5	124,0	135,5	112,0	107,0	93,0	105,0	89,5	79,0	65,0	---	1 160,5
	PBTA	77,5	86,0	54,5	65,5	103,0	119,5	136,5	141,0	116,5	98,5	49,0	---	1 047,5
	TOTAL	203,5	252,5	200,0	225,5	237,0	233,5	234,0	248,5	209,0	183,5	114,0	---	2 341,0
VACANCES	Cadres supérieurs	7,0	14,0	8,5	36,0	53,0	1,0	2,0	6,0	12,0	10,0	---	---	149,5
	Professionnels	45,0	26,0	78,0	347,0	554,0	148,0	19,5	23,0	106,5	60,0	6,5	---	1 413,5
	PBTA	39,0	28,0	70,5	248,5	319,0	50,0	21,5	17,5	104,0	28,0	---	---	927,0
	TOTAL	91,0	68,0	157,0	631,5	926,0	199,0	43,0	46,5	222,5	98,0	6,5	---	2 490,0

## FICHE SYNTHÈSE - 03

Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse

### 14)B TOTAL DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES RÉALISÉES PAR LE PERSONNEL ET RÉPARTITION DE LA RÉMUNÉRATION DE CES HEURES SUPPLÉMENTAIRES (ARGENT, VACANCES, ETC...). POUR L'EXERCICE BUDGÉTAIRE 1999-2000

		AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DÉC.	JANV.	FÉV.	MARS	TOTAL
HEURES RÉALISÉES	Cadres supérieurs													
	Professionnels	188,92	238,25	285,83	122,50	93,67	171,25	235,75	360,50	181,75	123,00	110,50	---	2 111,92
	PBTA	16,75	72,75	30,25	33,75	15,00	10,50	57,75	33,00	29,75	33,00	11,25	---	343,75
	TOTAL	205,67	311,00	316,08	156,25	108,67	181,75	293,50	393,50	211,50	156,00	121,75	---	2 455,67
COÛT TOTAL DES HEURES RÉALISÉES	Cadres supérieurs													
	Professionnels	6 137,19	7 794,20	9 026,38	3 689,39	3 004,29	5 508,26	7 550,71	12 968,50	6 193,39	3 980,06	4 149,72	---	70 002,09
	PBTA	435,74	2 031,02	838,26	827,21	367,65	265,52	1 448,75	833,94	740,21	873,84	275,74	---	8 937,87
	TOTAL	6 572,94	9 825,22	9 864,64	4 516,60	3 371,94	5 773,78	8 999,46	13 802,44	6 933,60	4 853,90	4 425,45	---	78 939,96
COÛT TOTAL DES HEURES COMPENSÉES EN CONGÉS	Cadres supérieurs													
	Professionnels	5 799,83	7 665,68	8 014,27	3 689,39	2 715,12	5 030,66	7 364,02	10 723,60	5 205,35	3 792,50	3 598,75	---	63 599,17
	PBTA	435,74	2 031,02	838,26	680,15	367,65	222,63	1 448,75	833,94	740,21	740,04	275,74	---	8 614,12
	TOTAL	6 235,57	9 696,70	8 852,53	4 369,55	3 082,77	5 253,29	8 812,77	11 557,54	5 945,56	4 532,54	3 874,49	---	72 213,29

## FICHE SYNTHÈSE - 03

Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse

<b>14)B TOTAL DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES RÉALISÉES PAR LE PERSONNEL ET RÉPARTITION DE LA RÉMUNÉRATION DE CES HEURES SUPPLÉMENTAIRES (ARGENT, VACANCES, ETC...). POUR L'EXERCICE BUDGÉTAIRE 1999-2000 (suite)</b>														
		AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DÉC.	JANV.	FÉV.	MARS	TOTAL
COÛT TOTAL DES HEURES PAYÉES OU À PAYER	Cadres supérieurs													
	Professionnels	337,37	128,52	1 012,11	-----	289,17	477,60	186,69	2 244,90	988,04	187,56	550,97	---	6 402,92
	PBTA				147,06		42,89				133,80			323,75
	<b>TOTAL</b>	<b>337,37</b>	<b>128,52</b>	<b>1 012,11</b>	<b>147,06</b>	<b>289,17</b>	<b>520,49</b>	<b>186,69</b>	<b>2 244,90</b>	<b>988,04</b>	<b>321,36</b>	<b>550,97</b>	<b>---</b>	<b>6 726,67</b>

---

**15. Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes et ce pour chacun des exercices budgétaires depuis 1994-1995**

---

- a) **évolution des effectifs réguliers par catégorie d'emplois (cadres supérieurs et intermédiaires, professionnels, techniciens, personnel de bureau, ouvriers et agents de la paix) et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions).**

**ÉTAT DES EFFECTIFS PERMANENTS DE LA COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE ET DES DROITS DE LA JEUNESSE AU 31 MARS 2000**

	<b>Cadres</b>	<b>Prof.</b>	<b>Techn.</b>	<b>Bur.</b>	<b>TOTAL</b>
Présidence et vice-présidence*	-	-	-	2	2
Direction du Contentieux	-	7	-	3	10
Secrétariat et Direction des enquêtes et de la représentation régionale	1	3	1	2	7
<u>Bureau régional de Montréal</u>	1	16	4	7	28
- Bureau régional de Longueuil	1	4	-	1	5
<u>Bureau régional de Québec</u>	1	5	1	3	10
<u>Bureaux régionaux - Direction</u>	1	2	-	1	4
Chicoutimi	-	1	-	1	2
Rimouski	-	1	-	1	2
Sept-Iles	-	1	-	1	2
Trois-Rivières	-	2	-	1	3
Hull	-	2	-	1	3
Val-D'Or	-	1	-	1	2
Sherbrooke	-	1	-	1	2
St-Jérôme	-	4	-	1	5
Direction de l'Éducation & de la Coopération	1	8	-	2	11
Direction des P.A.E.	1	5	1	1	8
Direction de la recherche et de la planification	1	7	-	2	10
Direction des Services administratifs	1	4	3	4	12
Direction des Communications	1	5	2	2	10
<b>TOTAL</b>	<b>9</b>	<b>79</b>	<b>12</b>	<b>38</b>	<b>138</b>

---

**b) évolution du nombre d'employés bénéficiant d'un traitement additionnel en raison de la complexité de la tâche à accomplir;**

**1999-2000** 4

**c) nombre d'employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui normalement prévu pour la tâche qu'ils ont accomplie;**

**1999-2000** 4

**d) Nombre de postes par catégorie d'emploi et par territoire habituel de travail**

**Voir point a)**

**e) Niveau des effectifs pour chacune des catégories d'emploi pour chacun des cinq prochains exercices budgétaires**

**non disponible**

**f) Nombre de personnes occasionnelles et contractuelles**

**1999-2000** 13 \*

\* Aucun depuis 5 ans.

---

**16. La liste des baux pour les espaces loués par la SIQ**

---

Sera répondue par le Conseil du Trésor

---

**17. Mise à part la SIQ, la liste des firmes en 1999-2000 qui louent des espaces**

---

Aucune

---

**22. Liste du personnel permanent, contractuel ou occasionnel libéré ou embauché pour les négociations dans la fonction publique**

---

Sera répondue par le Conseil du Trésor

---

**23. Liste du personnel en disponibilité par catégorie d'emplois (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc...)**

---

Sera répondue par le Conseil du Trésor

---

**24. Liste du personnel hors structure par catégorie d'emplois (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc...) rémunéré par le ministère qui n'occupe aucun poste dans ce ministère**

---

Aucun

---

**25. Liste du personnel rémunéré par le ministère et affecté à des organismes parapublics non gouvernementaux et autres**

---

Aucun

---

**26. Liste du personnel rémunéré par des organismes parapublics non gouvernementaux et autres et affecté au ministère**

---

Aucun

- 
- 27. Liste du personnel par catégorie d'emplois (cadres, professionnels, fonctionnaires) qui reçoit une double rémunération, soit celle rattachée à leur fonction et un revenu d'un régime de retraite du secteur public, parapublic ou des réseaux de la santé et de l'éducation, soit les commissions scolaires, les cégeps, les établissements universitaires, les régies régionales de la santé et les établissements hospitaliers**
- 

Non-applicable

---

**28. Pour chacun des ministères ou organismes publics et parapublics, la liste détaillée du matériel informatique (année d'acquisition, modèle et la somme dépensée)**

---

Acquisition 1999-2000 :

-	10 ordinateurs Pentium II (Prosys) et accessoires	16 600\$
-	1 serveur Compaq Proliant 800	4 281\$
-	1 imprimante LEXMARK Optra	1 315\$
	TOTAL	22 196\$

---

**29. Pour chacun des ministères ou organismes publics et parapublics, le total des frais d'intérêts payés pour l'année 1999-2000 et le montant total des garanties de dettes assumées par le gouvernement**

---

Non applicable

---

**30. Pour chacun des ministères ou organismes publics et parapublics, le nombre d'ETC alloués au projet GIRES ainsi que le total des dépenses encourues et prévues pour ce même projet**

---

Aucun

- 
- 31. Pour chacun des ministères et des organismes publics et parapublics, quel est l'impact prévu de l'implantation du projet GIREs sur le nombre d'emplois, une fois le projet complété**
- 

Sera répondu par le Conseil du Trésor

---

**32. Pour chacun des ministères et des organismes publics et parapublics, quelles seront les applications de GIREs**

---

Sera répondu par le Conseil du Trésor

**ÉTUDE DES CRÉDITS 2000-2001**

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS  
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

## Droits de la personne

---

**48. Statistiques sur le nombre de dossiers et les catégories de plaintes actuellement devant la CDPDJ. Nombre de plaintes reçues, traitées et acceptées en 1999-2000. Nombre de plaintes devant le Tribunal des droits de la personne. Nombre d'enquêtes initiées par la Commission.**

---

1. Au 31 décembre 1999, il y avait 1,475 dossiers actifs à la Commission, secteur droits de la personne.
2. Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1999, la Commission a reçu 45,592 demandes de renseignement, d'enquête ou d'intervention, dont 13,283 au secteur droits de la personne. Elle a ouvert 883 dossiers d'enquête et en a fermé 916, dans ce secteur.

Les principaux motifs de discrimination invoqués sont ici le handicap (25,6%), le sexe (18,8%), la race/couleur/origine ethnique ou nationale (14,3%), l'âge (12,2%), la condition sociale (6,5%), l'état civil (5,0%), la grossesse (4,8%), les antécédents judiciaires (3,4%) l'orientation sexuelle (3,2%).

67% des dossiers sont relatifs au secteur du travail. Les autres secteurs sont principalement ceux de l'accès aux biens et services (15,9%), et le logement (16,6%).

24,7% des dossiers fermés en 1999 l'ont été à la suite d'un règlement à l'amiable entre les parties et constaté par la Commission. 22,8% l'ont été après le désistement de la partie plaignante. Pour 47,4% des dossiers étudiés en comité des plaintes en 1999, la décision de la Commission a été de fermer le dossier pour insuffisance de preuve, ou inutilité de poursuivre la recherche de la preuve.

3. En 1999, la Commission a émis 45 propositions de mesures de redressement, après enquête.

Quarante actions judiciaires ont été intentées en vertu de la Charte, hormis les requêtes pour permission d'appeler ou les inscriptions en appel.

**a) Travail**

La Commission a intenté 26 actions dans le secteur du travail. Sept d'entre elles portent sur des situations de harcèlement sexuel. Cinq portent sur des congédiements discriminatoires dans lesquels les motifs invoqués sont respectivement l'état civil, l'orientation sexuelle, la race et la couleur, le sexe et la grossesse. Sept portent sur des refus d'embauche dont six en fonction de l'âge et une en raison de l'existence d'antécédents judiciaires. Une action porte sur la discrimination salariale fondée sur le sexe et cinq allèguent des conditions de travail discriminatoires en fonction, respectivement, du handicap, du sexe et de la grossesse. Une demande porte sur l'implantation d'un programme d'accès à l'égalité.

**b) Accès à des lieux publics**

La Commission a intenté cinq actions ayant trait à l'accès à des lieux publics: trois portent sur des refus d'accès dans un restaurant, fondés sur la race et la couleur, une action allègue un refus d'hébergement en raison de la présence d'enfant et une autre un refus de transport fondé sur le handicap (utilisation d'un chien-guide).

**c) Logement**

La Commission a intenté quatre actions pour refus de location discriminatoire. Deux sont fondées sur la condition sociale, une sur la race et la couleur et une porte à la fois sur la condition sociale et l'origine ethnique et nationale.

**d) Services ordinairement offerts au public**

La Commission a intenté cinq actions dans le secteur des services ordinairement offerts au public et des clauses discriminatoires que comportent des actes juridiques ayant trait à des services ordinairement offerts au public. Deux d'entre elles ont trait aux

clauses d'exclusion des conjoints de même sexe dans les contrats d'assurance et contrat de prêt hypothécaire. Deux portent sur les effets discriminatoires de la *Loi sur la fiscalité municipale* sur les conjoints de même sexe. Une autre action porte sur un refus, fondé sur la grossesse, d'accorder des prestations en vertu de la *Loi sur la sécurité du revenu* (Programme Apport).

4. En 1999, il y a eu 5 dossiers d'enquête ouverts à l'initiative de la Commission.

2 cas d'exploitation  
2 cas d'intégration scolaire  
1 cas de logement.

---

**49. Liste et suivi des recommandations et/ou avis de la Commission aux ministères en 1999-2000**

---

- |   |
|---|
| <ol style="list-style-type: none"><li>1. Suivi à venir</li><li>2. Recommandation(s) suivie(s) en tout ou en partie</li><li>3. Recommandation(s) non suivie(s)</li></ol> |
|---|

- Lettre au président de l'Office des personnes handicapées concernant le transport adapté par taxi  
  

*Copie transmise pour information, le 13 mars 2000, au ministre des Transports, au ministre de la Justice et au ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration* 1
  
- Mémoire à la Commission des institutions de l'Assemblée nationale sur le Projet de loi n° 86, *Loi sur la police*  
  

*Présenté, le 8 mars 2000, à l'Assemblée nationale* 1
  
- Le Projet de loi 82 sur l'administration publique : une atteinte à la capacité de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse de défendre et promouvoir les droits et libertés des citoyens face à l'état (argumentaire)  
  

*Envoi, le 7 février, aux membres de la Commission des finances publiques de l'Assemblée nationale* 1  
*Envoi, pour information, le 7 février, au ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique, au ministre de la Justice et au ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration*
  
- Lettres concernant le Projet de loi n° 82 (*Loi sur l'administration publique*)  
  

*Envois, le 7 février et le 7 mars 2000, au ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique, au ministre de la Justice et au ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration* 1

- Les symboles et rituels religieux dans les institutions publiques (avis de la Commission)

*Envoi pour information, le 23 décembre 1999, au ministre des Affaires municipales et de la Métropole, au ministre de la Justice et au ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration*

n/a
  
- Les restrictions à la liberté de réunion pacifique dans le cadre de la réglementation municipale (avis de la Commission)

*Envoi pour information, le 23 décembre 1999, au ministre des Affaires municipales et de la Métropole, au ministre de la Sécurité publique, au ministre de la Justice et au ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration*

n/a
  
- Le dispositif juridique et administratif de la lutte contre la discrimination raciale au Québec et ses résultats d'application (document d'information)

*Envoi, le 25 novembre 1999, au ministère des Relations internationales*

n/a
  
- Le cas des enfants maltraités de Beaumont – Rapport de suivi des recommandations

*Envoi, le 13 octobre 1999, au ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux, au ministre de la Justice, au ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration et au ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux et à la Protection de la jeunesse*

*Ministre de la justice* 2

*Ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux* 1
  
- Mémoire de la Commission sur le Projet de loi n° 67, *Loi modifiant la Loi sur les normes du travail en matière de disparités de traitement*

*Présenté, le 5 octobre 1999, à l'Assemblée nationale* 2

*Envoi, le 20 septembre 1999, au ministre du Travail, au ministre de la Justice et au ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration*

- Mémoire à la Commission de l'éducation de l'Assemblée nationale sur la place de la religion à l'école

*Présenté le 16 novembre 1999 à l'Assemblée nationale* 1

*Envoi, le 20 septembre 1999, au ministre de l'Éducation, au ministre de la Justice et au ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration*
  
- Lettre concernant l'énoncé de politique sur la gestion gouvernementale intitulé « Pour de meilleurs services aux citoyens : un nouveau cadre de gestion pour la fonction publique »

*Envoi, le 27 août 1999, au ministre d'État, au ministre d'État à l'Administration et à la Fonction publique, président de l'Assemblée nationale, Conseil du trésor* 1

*c. c. ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration et au ministre de la Justice*
  
- Rapport de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse relatif à la Convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958

*Envoi, le 8 juillet 1999, au ministère des Relations internationales* n/a
  
- Commentaires sur le Projet de loi n° 1, *Loi concernant l'obligation pour l'électeur de s'identifier au moment du vote*

*Envoi, le 11 juin 1999, au ministre responsable de la Réforme électorale, ministre de la Justice et au ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration* n/a
  
- Commentaires sur le Projet de loi n° 51, *Loi modifiant la Loi sur la fonction publique et la Loi sur l'imputabilité des sous-ministres et dirigeants d'organismes publics*

*Envoi, le 11 juin 1999, au ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique, au ministre de la Justice et au ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration* 3

- Commentaires sur le Projet de loi n° 50, *Loi modifiant la loi sur les normes du travail et d'autres dispositions législatives concernant le travail des enfants*

*Envoi, le 11 juin 1999, au ministre du Travail, au ministre de la Justice et au ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration* 2
  
- Commentaires sur le Projet de loi n° 32, *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les conjoints de fait*

*Envoi, le 11 juin 1999, au ministre de la Justice et au ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration* 1
  
- Lettre concernant le Projet d'entente multisectorielle relative aux enfants victimes d'abus sexuels, de mauvais traitements physiques ou d'une absence de soins menaçant leur santé physique

*Envoi, le 2 juin 1999, au sous-ministre et sous-procureur général de la Justice, sous-ministre de la Santé et des Services sociaux, sous-ministre de la Famille et de l'Enfance, sous-ministre de l'Éducation et au sous-ministre de la Sécurité publique* 1
  
- Filature et surveillance des salariés absents pour raison de santé : conformité à la Charte (avis de la Commission)

*Envoi pour information, le 10 mai 1999, au ministre du Travail, au ministre de la Justice et au ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration* n/a

## **Droits de la personne**

---

### **50. Délai moyen de traitement des plaintes pour 1999.**

---

49% des dossiers d'enquête fermés en 1999 l'ont été dans un délai de moins de 12 mois.

Le délai moyen de traitement de tous les dossiers fermés en 1999, secteur droits de la personne, est de 16,7 mois comparativement à 15 mois pour l'année 1998.

L'augmentation considérable du nombre de dossiers fermés ayant plus de 24 mois (57,1% d'augmentation comparativement à 1998), explique cet écart de 1,7 mois du délai moyen de traitement. Sans cette augmentation, le délai moyen aurait été de 14,5 mois.

## Protection de la jeunesse

---

### 51. Nombre et nature des cas traités et des plaintes reçues à la commission en 1999-2000. Nombre de cas et circonstances en vertu desquels la Commission a agi par elle-même.

---

1. En 1999, la Commission a reçu 4,071 demandes diverses reliées à son mandat en protection de la jeunesse. Ces demandes ont conduit le personnel de la Commission à fournir de l'information sur l'application de la *Loi sur la protection de la jeunesse* et de la *Loi sur les jeunes contrevenants*. Certaines demandes exigent une assistance plus personnalisée pour conseiller un jeune ou ses parents. Cette fonction conseil constitue une part importante des services rendus à la population par la Commission. Bien des situations se règlent à cette étape.

De l'ensemble des demandes reçues, 511 étaient des demandes d'intervention qui ont fait l'objet d'un examen de recevabilité en regard de la compétence d'enquête de la Commission. Elles provenaient des parents (48,8%), des enfants concernés (16,0%), de la famille élargie, des voisins (7,5%), des familles d'accueil (6,0%).

Les demandes d'intervention traitées en 1999 concernaient en majorité les services offerts par le directeur de la protection de la jeunesse (DPJ). Il s'agissait de problèmes reliés aux questions suivantes:

- la qualité des services de prise en charge (30,6%)
- la qualité de l'évaluation (10,7%)
- la décision du DPJ quant à la réception et le traitement de signalements (10,3%)
- l'accessibilité des services d'évaluation ou prise en charge (5,1%).

Les services dans les ressources d'hébergement et le caractère approprié du lieu d'hébergement ont également généré plusieurs demandes d'intervention puisqu'elles sont à l'origine de 15,9% et 13,9% des demandes d'intervention traitées en 1999.

39,3% (201) des demandes d'intervention ont donné lieu à une démarche correctrice effectuée par la personne requérante suivant la suggestion et avec le soutien du représentant régional de la Commission, dès la réception de la plainte.

6,8% (35) des demandes d'intervention ont fait l'objet d'une intervention de la Commission auprès de la personne mise en cause, ce qui a permis de corriger la situation.

12,5% (64) des demandes d'intervention n'ont pas été retenues par les représentants régionaux pour absence de compétence, et les requérants ont plutôt été immédiatement orientés vers les services appropriés avec toute l'information nécessaire pour trouver rapidement réponse à leur demande.

25,2% (129) des demandes d'intervention ont été rejetées par les directeurs de la Commission, ceux-ci estimant qu'ils n'avaient pas de raison de croire que les droits de l'enfant étaient lésés (21,1%) ou pour divers autres motifs, dont le fait que le tribunal avait déjà été saisi.

Enfin, pour 15,6% (80) des demandes d'intervention, des enquêtes ont été autorisées.

2. La Commission a agi par elle-même dans 18 situations. Treize de ces situations faisaient référence à des lésions de droit constatées par la Chambre de la jeunesse quant aux services sociaux offerts dans une sous-région administrative du Québec. Une intervention conjointe CDPDJ/DPJ a permis de mettre en place des mécanismes permettant de pallier les lacunes observées.

Les autres situations (5) où la Commission a agi par elle-même concernaient les services offerts par des centres de réadaptation.

3. En 1999, les comités d'enquête constitués en vertu de l'article 23.1 de la *Loi sur la protection de la jeunesse* ont étudié 121 situations d'enfants pour conclusion. Dans 103 cas, une décision a été rendue quant au respect des droits d'un enfant ou d'un groupe d'enfants.

## **Protection de la jeunesse**

---

### **52. Liste des recommandations de la Commission aux ministères mentionnés dans sa loi constitutive, pour l'année 1999-2000**

---

Rapport et conclusion d'enquête relatifs aux Centres jeunesse des Laurentides (ministère de la Santé et des Services sociaux, ministère de la Justice).

Le cas des enfants maltraités de Beaumont.  
Rapport de suivi des recommandations.

## **Protection de la jeunesse**

---

- 53. Liste des plaintes qui ont déjà fait l'objet de recommandations par la Commission auprès de ministères en 1999-2000**
- 

**NIL**

## **Protection de la jeunesse**

---

### **54. Nombre d'enfants décédés alors qu'ils étaient suivis par le réseau de protection de la jeunesse en 1999-2000**

---

La Commission ne détient pas cette information.

## Protection de la jeunesse

---

**55 Pour l'année 1999-2000, nombre de cas traités et de plaintes reçues en regard de l'isolement ou de l'encadrement intensif d'un enfant à l'intérieur d'un établissement. Distinguer les cas de protection de ceux des jeunes contrevenants et préciser leur nature.**

---

13 demandes d'intervention ont porté sur un des motifs suivants: l'utilisation abusive de l'isolement, l'application d'une programmation spéciale, l'utilisation du retrait.

De ces 13 demandes, 10 ont fait l'objet d'une autorisation d'enquête. Les dossiers concernaient 3 jeunes placés en vertu de la *Loi sur les jeunes contrevenants*, 6 jeunes placés en vertu de la *Loi sur la protection de la jeunesse*, et 3 jeunes placés en vertu des deux lois.

Les enquêtes portant sur les services offerts dans les centres de réadaptation sont celles dans lesquelles la Commission relève la plus grande proportion de droits lésés. Elles impliquent également davantage de recommandations de type systémique.

## Protection de la jeunesse

---

### 56 Délai moyen de traitement des plaintes pour 1999-2000

---

1. La Commission applique deux procédures d'intervention selon la nature de la plainte et la situation de lésion aux droits.
2. La procédure d'intervention recherchant immédiatement un remède s'applique lorsque l'enfant ou l'adolescent apparaît être dans une situation individuelle de lésion de ses droits. L'intervention est souvent de nature informative et correctrice. Lorsque la situation est corrigée le directeur ferme le dossier. Si non, l'enquête est autorisée.

Le délai moyen pour les demandes d'intervention fermées par les directeurs d'enquête est de 9 mois, de la réception de la demande à la fermeture. Ce délai passe à 6 mois considérant l'exclusion de 13 plaintes portant sur des situations identiques à celles déjà à l'étude dans le cadre d'une enquête systémique ayant connu son aboutissement en 1999.

3. Pour les autres plaintes, l'intervention d'enquête est appliquée. Le délai moyen de la cueillette des faits est de 7 mois.
4. Outre quelques enquêtes systémiques dont la durée est plus longue, le délai moyen d'intervention, de la réception de la demande à la fermeture du dossier, pour les dossiers d'enquête fermés durant l'année, a été de 16,7 mois. Ce délai moyen inclut notamment le temps nécessaire à l'application des recommandations émises. En effet, dans le cas où celles-ci portent sur l'organisation et les politiques d'un établissement, la Commission ne ferme ces dossiers seulement lorsque ses recommandations ont été suivies à sa satisfaction.

**57. Effectifs pour 1999-2000, postes occupés et nature du travail.**

CATÉGORIE D'EMPLOI	1998-1999
<b>CADRES</b>	9
<b>PROFESSIONNELS</b> Analyste de la gestion et des procédés administratifs Agent d'éducation Agent d'information Agent de coopération Bibliothécaire Conseiller en P.A.E. Coord. des P.A.E. Enquêteur-médiateur Représentant régional Rechercheur Coord. de recherche Analyste en informatique Secrétaire adjoint Conseiller en G.R.H. Conseiller juridique  <b>TOTAL</b>	 1 4 4 4 1 4 1 16 24 4 1 1 3 1 10  <b>79</b>
<b>TECHNICIENS ET EMPLOYÉ/E/S DE BUREAU</b> Chargé de service Commis de bureau Préposé à la phot. et messagerie Secrétaire Téléphoniste-réceptionniste Bibliotechnicien Technicien en administration Technicien en personnel Technicien en information Technicien en informatique Technicien arts grap. et appliqués  <b>TOTAL</b>	 4 2 1 28 2 1 4 1 5 1 1  <b>50</b>
<b>GRAND TOTAL</b>	<b>138</b>